



# UNION DES PECHEURS DE PARIS ET DE LA SEINE

Fondée en mai 1891  
ASSOCIATION AGRÉÉE DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU  
MILIEU AQUATIQUE (AAPPMA UPP)

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE 2013

### CONCERNANT 2012

LE SAMEDI 23 fevrier 2013 A 10 Heures à la MAISON DES ASSOCIATIONS DU 16°  
14, avenue René Boylesve 75016 PARIS

L' ORDRE DU JOUR est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la dernière assemblée générale du 28 janvier 2012.
2. Approbation du rapport moral 2012 remis en séance et envoyé à ceux qui possèdent une adresse e.mail, par message séparé.
3. Approbation du rapport financier 2012 (Comptes du 1<sup>er</sup>. janvier 2012 au 31 décembre 2012) remis en séance et envoyé à ceux qui possèdent une adresse e.mail, par message séparé.
4. Le Site [www.pecheursdeparis.fr](http://www.pecheursdeparis.fr) et l'adresse e.mail [info@pecheursdeparis.fr](mailto:info@pecheursdeparis.fr) (nouveau).
5. Changement de siège social : à la Maison des Associations du 16° (MDA 16°) au 14, avenue René Boylesve 75016 Paris et la Boîte aux lettres n° 104 à la même adresse.
6. Cartes de pêche 2013.
7. Autres associations auxquelles nous participerons et/ou avec lesquelles nous oeuvrons ou participons sur la Seine.
8. Actions de 2013 : prévisions, pêche de nuit complémentaire, calendrier des parties de pêche chaque dernier samedi des mois non-froids, Berges Saines le 6 avril 2013 (La Seine en Partage), Ouverture du Brochet le 1<sup>er</sup>. mai 2013, Festival de l'Oh ! en mai dans le 12°, Fête de la pêche le 1<sup>er</sup>. dimanche de juin, Handipêche en juin 2012 quai Malaquais Paris 6°, Concours International Fario Club, Concours de la Fédé au Lac de Créteil en octobre, alevinage en novembre ou décembre 2013, street-fishing Open-Street de Paris, Forum Pêche en Seine, autres projets, etc...
9. Questions diverses.
10. Clôture par un verre de l'amitié apéritif.

A noter que ne peuvent voter que les **membres actifs** régulièrement convoqués (**Personnes Majeures et Personnes Mineures, Femmes**), donc pas de pouvoir à donner, ni recevoir.

Pendant le délai de quinze jours qui précède l'Assemblée Générale Ordinaire, tous les documents nécessaires à votre information ont été tenus à disposition au Siège de l'Association. A noter que ne peuvent voter que les **membres actifs** régulièrement convoqués (Personnes Majeures et Personnes Mineures, Femmes), donc pas de pouvoir à donner, ni recevoir). Diffusion aux membres a été faite par lettre (e.mail pour ceux qui en possèdent un) et affichage sur les principaux sites de pêche de la Seine dans Paris, ainsi que chez les détaillants qui acceptent.

### La séance est ouverte à 10 heures 15

Il est en premier lieu procédé à l'élection du bureau de séance.

Les candidats sont : Président de séance : Christian CHOLLET ; Scrutateur : Louis POTTIER ; Secrétaire de séance : Philippe PICARD.

Les candidatures sont mises aux voix à main levée.

Après discussion et débats, il est procédé au vote à main levée.

Votes pour : Unanimité ; Abstentions : 0 ; Votes contre : 0.

**Le bureau de séance est élu à l'unanimité.**

Siège social : 79, boulevard de Montmorency - 75016 PARIS

Téléphone : 06 07 62 84 68

E.mail : [info@pecheursdeparis.fr](mailto:info@pecheursdeparis.fr) - Site : [www.pecheursdeparis.fr](http://www.pecheursdeparis.fr)

SIREN : 444 882 773 - SIRET : 444 882 773 00021 - APE : 913E



**Le Bureau de séance est ainsi constitué :**

Président de séance : Christian CHOLLET qui accepte ;

Scrutateur : Louis POTTIER qui accepte ;

Secrétaire de séance : Philippe PICARD qui accepte.

Le Président de séance dépose sur le bureau de séance : les Statuts de notre Association, la Convocation à l'Assemblée Générale et la Feuille de présence, ainsi que l'ensemble de la Comptabilité 2012. Sont distribués en séance le Rapport financier de 2012 et le Rapport Moral 2012, à ceux qui ne les auraient pas eu. De même sont passés e main en main divers documents.

Préalablement le président de séance demande qu'une minute de silence est observée à l'occasion du départ violent de deux d'entre nous, pêcheur ou organisateur.

Il est passé à l'examen et aux votes des différents points de l'ORDRE DU JOUR :

**11. Approbation du compte-rendu de la dernière assemblée générale du 28 janvier 2012.**

Après discussion et débats, il est procédé au vote à main levée sur la résolution suivante:

**Le Compte-Rendu de l'Assemblée Générale du 28 janvier 2012 est adopté.**

Votes pour : **Unanimité** ; Abstentions : 0 ; Votes contre : 0.

**La résolution est adoptée à l'unanimité.**

**12. Approbation du rapport moral 2012 remis en séance et envoyé à ceux qui possèdent une adresse e.mail, par message séparé.**

Ce Rapport Moral 2012 a été largement diffusé (courriers postaux, e.mails, etc...).

Après discussion et débats, il est procédé au vote à main levée sur la résolution suivante :

**Le Rapport Moral 2012 est adopté.**

Votes pour : **Unanimité** ; Abstentions : 0 ; Votes contre : 0.

**La résolution est adoptée à l'unanimité.**

**13. Approbation du rapport financier 2012 (Comptes du 1<sup>er</sup>. janvier 2012 au 31 décembre 2012) remis en séance et envoyé à ceux qui possèdent une adresse e.mail, par message séparé.**

Le Rapport Financier 2012 a été remis en séance aux participants qui ne l'auraient pas reçu ni en e.mail, ni par courrier.

L'ensemble de la comptabilité (un classeur de factures) a été déposé sur le bureau de l'AG devant le Trésorier/Vice-Président.

M. Marcel GOU MILLOU, vérificateur aux comptes rappelle en séance son examen des comptes au siège social et qu'il a apposé sa signature sur ceux-ci.

L'Assemblée constate que les comptes 2012 sont sincères et véritables.

Après discussion et débats, il est procédé au vote à main levée sur la résolution suivante :

**Le Rapport Financier 2012 est adopté**

Votes pour : **Unanimité** ; Abstentions : 0 ; Votes contre : 0.

**La résolution est adoptée à l'unanimité.**

**14. Le Site [www.pecheursdeparis.fr](http://www.pecheursdeparis.fr) et l'adresse e.mail [info@pecheursdeparis.fr](mailto:info@pecheursdeparis.fr) (nouvel intitulé).**

Le nom de l'adresse e.mail a été changé.

Le site fonctionne depuis un an et nous en sommes satisfaits

Il n'y a pas de vote sur ces points.

Julien BENARD-CAPELLE qui a créé ce site nous quittera malheureusement en septembre prochain. Il faudra remplacer son habileté à gérer ce site.

**15. Changement de siège social : à la Maison des Associations du 16<sup>o</sup> (MDA 16<sup>o</sup>) au 14, avenue René Boylesve 75016 Paris et la Boîte aux lettres n<sup>o</sup> 104 à la même adresse.**

Pour diverses raisons, il nous a paru opportun de changer de Siège Social à la Maison des Associations du 16<sup>o</sup> où nous tenons la présente réunion et les Assemblées Générales précédentes, où nous avons un grand casier de rangement et la Boîte aux lettres n<sup>o</sup> 104. Evidemment nous avons l'accord de la Direction de notre MDA 16<sup>o</sup> pour accepter le nouveau Siège Social. Ainsi tout est centralisé à la MDA 16<sup>o</sup>

Après discussion et débats, il est procédé au vote à main levée sur la résolution suivante :

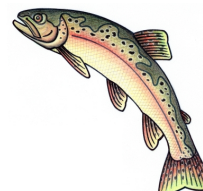
**Le Siège Social de l'AAPPMA Union des Pêcheurs de Paris et de la Seine est situé à la Maison des Associations du 16<sup>o</sup> (MDA 16<sup>o</sup>) au 14, avenue René Boylesve à 75016 PARIS.**

Siège social : 79, boulevard de Montmorency - 75016 PARIS

Téléphone : 06 07 62 84 68

**E.mail :** [info@pecheursdeparis.fr](mailto:info@pecheursdeparis.fr) - **Site :** [www.pecheursdeparis.fr](http://www.pecheursdeparis.fr)

SIREN : 444 882 773 - SIRET : 444 882 773 00021 - APE : 913E



Votes pour : **Unanimité** ; Abstentions : 0 ; Votes contre : 0.

**La résolution est adoptée à l'unanimité.**

Les déclarations habituelles seront faites par le Bureau et l'effet de la nouvelle adresse prendra date le jour de la parution de la déclaration au Journal Officiel de la République Française (JO)

## 16. Cartes de pêche 2013.

Peu de modifications sur le nombre de cartes et leurs tarifs

- « Interfédérale = Personne Majeure + EHGO » à 89 € alors que la carte Majeur est à 73 €
- « Personne Mineure » à 10 €. inchangé
- « Hebdomadaire » remplace « Vacances » au même tarif, valable 7 jours consécutifs seulement.
- Vignette réciprocaire de 25 € pour l'URNE (nord & nord/est de la France), à prendre localement.

Après discussion et débats, il est procédé au vote à main levée sur la résolution suivante :

**Les tarifs des cartes de pêche sont approuvés, bien qu'en augmentation ; cependant il est réprouvé que les cartes « Hebdomadaires » ne le soient qu'à 7 jours de validité, alors que précédemment la validité des « Vacances » était de 15 jours.**

Votes pour : **Unanimité** ; Abstentions : 0 ; Votes contre : 0.

**La résolution est adoptée à l'unanimité.**

## 17. Autres associations auxquelles nous participerons et/ou avec lesquelles nous oeuvrons ou participons sur la Seine.

- Dito l'an passé (International Fario Club). IFC qui généralement faisait un repas et auparavant des concours de lancers mouche au Cercle du Bois de Boulogne (= Cercle de l'Etrier = Tir aux Pigeons = Tennis Club de Paris) ne le pourra pas en 2013, car les lieux (pelouse et étangs sont en décontamination plomb) Il nous sera peut-être demandé d'utiliser les rives de la Seine. A suivre.
- Philippe PICARD notre Secrétaire participe, à titre personnel, à FNCF
- Philippe PICARD notre Secrétaire participait à titre personnel à La Seine en Partage. Nous y adhérons maintenant. Cette organisation envisage le 6 avril 2013 un nettoyage des berges de Seine tout au long de celle-ci et dans tout son parcours, dans les communes et villes qui sont membres de LaSeineEnPartage. Nous proposons de nous associer à cette initiative éventuellement à Paris (la Ville ne fait pas partie de cette association), mais il est demandé un bénévole de l'UPP pour organiser, le président indiquant que son temps ne lui permet pas (826 heures pour l'UPP en 2012 !). Appel donc aux bonnes volontés pour enlever les vélos, caddies, etc ... et organiser avec les autorités compétentes

Votes pour : **Unanimité** ; Abstentions : 0 ; Votes contre : 0.

**La résolution est adoptée à l'unanimité.**

## 18. Actions de 2013 : prévisions, pêche de nuit complémentaire, calendrier des parties de pêche chaque dernier samedi des mois non-froids, Berges Saines le 6 avril 2013 (La Seine en Partage), Ouverture du Brochet le 1<sup>er</sup> mai 2013, Festival de l'Oh ! les 25 et 26 mai 2013 dans le 12<sup>o</sup> Quai de Bercy, Fête de la pêche le 1<sup>er</sup> dimanche de juin, Handipêche le 14 juin 2013 quai Malaquais Paris 6<sup>o</sup>, Concours International Fario Club, Concours de la Fédé au Lac de Créteil en octobre, alevinage en décembre 2013, street-fishing Open-Street de Paris, Forum Pêche en Seine, autres projets, etc...

19. Voir, en pièce jointe le **PROGRAMME DE L'UPP 2012**. Des participants sont demandés pour chacune des manifestations.

20. Handipêche : le vendredi 14 juin 2013 Quai Malaquais Paris 6<sup>o</sup>

21. Pas de pêche de nuit complémentaire.

22. Site internet de la Fédé FPPMA 75/92/93/94 [www.fppma75.fr](http://www.fppma75.fr) avec partie informative de l'UPP.

23. Site internet pour les achats de cartes en ligne : [www.cartedepêche.fr](http://www.cartedepêche.fr) notamment les achats de cartes en-ligne avec paiement sécurisé, par la Fédération Nationale FNPF. Très important pour les jeunes et nouvelles générations de pêcheurs.

24. Alevinage en brochetons: le 26 novembre 2012 avec la participation de 35 élèves du 16<sup>o</sup>, leurs enseignants, leurs parents, la TV FR3. En 2013 et en décembre sera poursuivie cette opération intergénérationnelle tant pour les brochetons que pour les pêcheurs ! Et il conviendra de prévoir des frayères, encore que la mise en place de ces brochetons de l'année dans les algues et sous les péniches est probablement une bonne chose. Alevinage en Seine en 3 lieux : RD face Tour Eiffel & Place de la Concorde ; Ile St-Louis à l'ouest. Avons-nous des retours : oui, peu certes mais surtout des bas de lignes coupés, signes d'une activité esocienne ! Nous avons les félicitations publiques et très appuyées de la Mairie du 16<sup>o</sup> lors de la présentation des vœux des élus (Mairies de Paris et 16<sup>o</sup>) dans cette même MDA 16<sup>o</sup>. Probablement nous essaierons de combiner cet alevinage avec la Fête au Trocadero de Décembre 2013

Siège social : 79, boulevard de Montmorency - 75016 PARIS

Téléphone : 06 07 62 84 68

E.mail : [info@pecheursdeparis.fr](mailto:info@pecheursdeparis.fr) - Site : [www.pecheursdeparis.fr](http://www.pecheursdeparis.fr)

SIREN : 444 882 773 - SIRET : 444 882 773 00021 - APE : 913E



organisée par la Mairie d'Arrondissement. Nous ferons également dans une école du 16° ce que nous avons fait dans l'école du 12° il y a qq. années. Tout cela fait pub pour la pêche !

25. Développement durable ; rappelons à tout instant et dans toutes nos manifestations que les pêcheurs sont les sentinelles de l'eau.

Votes pour : **Unanimité** ; Abstentions : 0 ; Votes contre : 0.

**La résolution est adoptée à l'unanimité.**

## 26. Questions diverses.

Outre ce qui est dit ci-avant :

- Des cartes ont été attribuées à qq. membres du Conseil d'Administration qui ont œuvré énormément en 2012 et auparavant pour l'UPP. Nous verrons en 2013 si possibilités d'en attribuer à d'autres très actifs ; à l'unanimité il est accordé une carte à un doctorant utile..
- Saleté de la Seine : Daniel PIERRE avait fait un reportage photo de la Seine et sa mal-propreté, après les crues qui ont été transmises à l'Hôtel de Ville, LaSeineEnPartage, SIAAP, SNS, etc... par l'UPP pour action effective courant 2012.
- Assurance des membres du C.A. : ceux de l'an dernier + d'autres membres du Conseil d'Administration.
- Garde-pêche : Le n° de téléphone du Garde-pêche Francis BUSQUET est (avec son accord) : 06 08 24 07 47.
- Le président demande de l'aide, car l'UPP dans le cadre de ses Associations ...lui prend 2/3 ou 3/4 de son temps associatif ; il est impliqué, outre ses actions de président, dans la gestion quotidienne, le secrétariat, etc... Toute nouvelle action doit impliquer davantage de personnes actives.
- Nous avons obtenu l'AGREMENT (code de l'environnement) pour pouvoir ensuite obtenir l'HABILITATION auprès de la Préfecture de Région et surtout œuvrer dans toutes sortes d'instances relatives à l'eau, les poissons, la biodiversité, la pollution, le CoDERST, etc....
- Un funeste projet consisterait en une réserve au Port des Champs-Élysées. Par ailleurs Ports de Paris fait une « concertation. Grande implication de l'UPP sur ces 2 sujets

Plus aucune question n'étant plus à l'ordre du jour et aucune autre question n'étant posée, le Président clôt la réunion et il lève la séance formellement à Onze heures 45. Mais elle est poursuivie dans le cadre amical suivant.

- **Clôture par un verre de l'amitié apéritif.**

Le présent Procès-Verbal comporte quatre pages dactylographiées ainsi que la Feuille de présence (26 pages), le Rapport Financier 2012 (2 pages), le Rapport Moral (4 pages) , soit **36 pages** au total.

Diffusion du PV proprement dit aux membres (e.mail pour ceux qui en possèdent un) et affichage sur les principaux sites de pêche de la Seine dans Paris, ainsi que chez les détaillants qui acceptent, ainsi qu'éventuellement diffusion par lettre.

**A Paris le 23 février 2013**

**Christian CHOLLET, Président de séance**

**Louis POTTIER Scrutateur de séance**

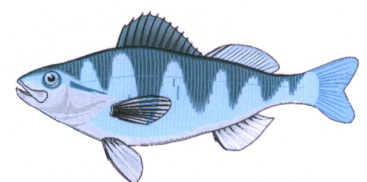
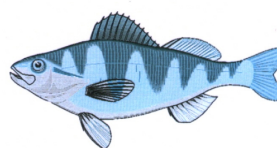
**Philippe PICARD Secrétaire de séance**

**MERCI A CEUX AYANT UNE ADRESSE E.MAIL DE NOUS LA COMMUNIQUER (Rappel SVP)**

[www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)

[info@pecheursdeparis.fr](mailto:info@pecheursdeparis.fr)

[www.pecheursdeparis.fr](http://www.pecheursdeparis.fr)



Siège social : 79, boulevard de Montmorency - 7501

Téléphone : 06 07 62 84 68

E.mail : [info@pecheursdeparis.fr](mailto:info@pecheursdeparis.fr) - Site : [www.pecheursdeparis.fr](http://www.pecheursdeparis.fr)

SIREN : 444 882 773 - SIRET : 444 882 773 00021 - APE : 913E